



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 1^{er} DEGRÉ

Version applicable au 01.09.2020



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Préambule

Qu'est-ce que la VAE ?

Vous avez une expérience dans des activités en relation avec le Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré (BFE1) de la Fédération Française de Tir et vous souhaitez la faire valider pour obtenir le diplôme correspondant.

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est faite pour vous. La VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

« La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et aptitudes. »

La VAE est donc une procédure spécifique d'obtention des diplômes de la FFTir, à partir de la constitution d'un dossier-type. Il est constitué de deux parties : un premier dossier dit de « Recevabilité de la demande de VAE » et un second d'« Étude des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme du BFE1.

Il vous faut compléter le dossier-type afin que la commission VAE de la FFTir puisse examiner votre demande.

Étape 1 : recevabilité

Pour que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en relation avec les compétences du BFE1 équivalent à 500 heures sur les cinq dernières années,
- être licencié à la FFTir depuis cinq ans minimum (sixième saison sportive),
- présenter la licence de la saison sportive en cours validée par un médecin (atteste de la non contre-indication à la pratique du Tir sportif).
- posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des dix dernières années lors de championnats officiels (gestion sportive) ou posséder le niveau technique de la cible verte (« Passeport Cibles Couleurs » validé). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau de score établi par la FFTir.

Score minimal à réaliser :

	JF ou D1	JG ou S1	D2	D3	S2	S3
Carabine 10 m*	510/528,0	530/553,0	495/510,0	320/330,0	520/540,0	510/525,0
Carabine 60 BC 50 m*	540/565,0	555/580,0	530/555,0		545/570,0	535/560,0
Carabine trois positions 50 m	1020	1060	500		510	500
Pistolet 10 m	495	525	480	310	515	505
Pistolet 25 m (ou PC 25 m)	500	525	490		515	505
Pistolet 50 m		485			475	465
Pistolet vitesse 25 m		515			505	
Cible mobile 10 m	270	450			440	
Skeet et Fosse olympique	62/125	75/125			68/125	
Double trap	60/150	75/150			67/150	
Autres disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France					

* Points entiers et au 1/10.

Nota : le niveau de pratique est justifié par la production d'une attestation éditée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL).

Étape 2 : étude du compte-rendu d'expériences

Lorsque votre dossier est recevable, la commission VAE de la FFTir peut examiner votre compte-rendu d'expériences en lien avec les compétences attendues d'un entraîneur 1^{er} degré. La commission examine votre dossier de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- maîtriser l'activité et l'enseignement du Tir sportif,
- se situer en tant qu'entraîneur au sein de sa structure et au sein du « Projet de performance fédéral » (PPF).

Pour plus de précisions, veuillez consulter le règlement du BFE1 sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation).

Étape 3 : décision

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la commission VAE de la FFTir avant que celle-ci ne statue. La commission décide alors de la délivrance ou non du diplôme au candidat.

Modalités pratiques

Veuillez faire parvenir en trois exemplaires votre dossier au secrétariat du département formation fédérale de la FFTir à l'adresse suivante :

**CREPS de Bordeaux-Aquitaine
À l'attention de Stéphanie TIRODE
653, cours de la Libération
33 400 TALENCE**

- **Uniquement la partie 1** pour vérifier la recevabilité de votre dossier. Dans ce cas vous recevrez un avis de recevabilité, à la suite de quoi vous pourrez envoyer la partie 2 pour étude.
- **Ou directement l'intégralité du dossier (partie 1 + partie 2)**. La partie 2 ne sera examinée que si l'étude de la partie 1 rend votre demande de VAE recevable.

Tous les justificatifs demandés doivent être joints au dossier.

Un **chèque de 100 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier** doit être joint à votre dossier de demande de VAE (dès l'envoi de la partie 1). Le chèque doit être libellé à l'ordre de la FFTir. Si la recevabilité vous est accordée, vous devez faire parvenir à la FFTir un **chèque de 200 euros correspondant à l'accompagnement des candidats par une personne qualifiée du département formation fédérale et à l'étude de votre dossier**. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la FFTir.

Première partie du dossier : recevabilité de la demande de VAE

La partie 1 permet de statuer sur la recevabilité de votre dossier de VAE. La partie 2 du dossier n'est examinée que si la recevabilité vous est accordée.

La recevabilité pour la VAE du Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré correspond à la prise en compte de 500 heures minimum d'activité en rapport avec le domaine et les activités visées sur cinq ans minimum.

Remarques : un candidat ne peut déposer qu'une seule demande de VAE par année civile pour un même diplôme.

Il est par ailleurs fortement recommandé aux candidats de se faire accompagner par une personne de la FFTir, afin de se conformer à la démarche de présentation et de rédaction du dossier et ainsi se donner les meilleures chances d'obtenir le diplôme sollicité. Vous pouvez consulter la listes des cadres techniques référents VAE sur le site internet de la FFTir (rubrique formation).

Deuxième partie du dossier : étude des compétences acquises par l'expérience

La commission fédérale d'étude des dossiers de VAE se réunit deux fois par an à l'occasion des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau. Les dossiers devront arriver à la FFTir au plus tard 60 jours avant le début de ces championnats. Vous pouvez être convoqué en vue d'un entretien avant que la FFTir ne vous notifie par écrit la décision de la commission.



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 1^{er} DEGRÉ

Partie 1 : recevabilité de la demande de VAE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Identité du candidat

M. Mme

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Nom d'épouse :

Date de naissance :

Nationalité :

Commune de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays de résidence :

Tél. domicile/mobile :

Email :

N° de licence FFTir :

Votre situation actuelle

Exercez-vous une activité bénévole dans un club de la FFTir : Oui Non

Si oui, précisez (type d'activité, volume horaire) :

Nom du club :

N° d'affiliation du club :

Conditions de recevabilité

Afin que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

<i>Cocher la case et joindre les pièces justificatives.</i>		Réservé à la FFTir
Justifier d'un volume horaire d'activités en relation avec le BFE1 équivalent à 500 heures sur les cinq dernières années correspondant au domaine et aux activités visées. <i>Attestation(s) signée(s) par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature (cf. modèle joint).</i>	<input type="checkbox"/>	
Être licencié à la FFTir depuis cinq ans minimum (sixième saison sportive). <i>Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.</i>	<input type="checkbox"/>	
Présenter la licence de la saison sportive en cours validée par un médecin (atteste de la non contre-indication à la pratique du Tir sportif). <i>Photocopie de la licence FFTir validée par un médecin.</i>	<input type="checkbox"/>	
Posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des dix dernières années lors de championnats officiels ou posséder le niveau technique de la cible verte. <i>Attestation signée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL) ou « Passeport Cibles Couleurs » validé.</i>	<input type="checkbox"/>	

Pièces à joindre au dossier

En sus des conditions de recevabilité, merci de bien vouloir joindre les documents suivants :

<i>Cocher la case et joindre les pièces justificatives.</i>		Réservé à la FFTir
Photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.		
Chèque de 100 euros correspondant aux frais administratifs et à l'étude de votre dossier à libeller à l'ordre de la FFTir.		

Motivation du candidat

Expliquez les raisons de votre démarche et votre choix de diplôme en vous appuyant sur votre parcours de pratiquant sportif ou d'encadrant bénévole et sur votre projet d'encadrement, sportif ou personnel.

Vous pouvez utiliser autant de pages que nécessaire pour présenter vos motivations et joindre un curriculum vitæ.

Diplômes et formations

Attention : pour chaque diplôme, formation, ou titre, pensez à joindre au dossier les justificatifs correspondants (photocopies diplôme, livret de formation, attestation de formation, etc.).

Niveau scolaire ou universitaire :

Cochez la case qui correspond au plus haut niveau obtenu.

- Aucune qualification.
- Niveau V (BEP ou CAP).
- Niveau IV (brevet de technicien, brevet professionnel ou baccalauréat).
- Niveau III (DUT ou BTS).
- Niveau II (licence ou maîtrise).
- Niveau I (master ou doctorat).

Liste des diplômes scolaires ou universitaires obtenus :

Diplômes obtenus et année d'obtention :

-
-
-
-
-

Autres formations :

Notamment dans le domaine sportif (formation continue, arbitrage, etc.). Diplômes ou compétences validées et année d'obtention :

-
-
-
-
-

Parcours sportif :

Niveau de pratique et titres obtenus (discipline, score, niveau « Cibles Couleurs », etc.) :

-
-
-
-
-

Expériences en lien avec la fonction d'entraîneur 1^{er} degré

Expériences (nombre non limité)	Emplois ou fonctions exercées	Statut	Périodes	Structures d'accueil	Volumes horaires
1	Exemple : préparation des tireurs au dispositif « Cibles Couleurs »	Bénévole	Janvier 2009 à août 2015	Club de tir de ...	140
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
...					

Attention : pour chaque expérience, merci de bien vouloir joindre l'attestation correspondante (cf. modèle joint).

Lien entre vos expériences et les activités de l'entraîneur 1^{er} degré

Pour chacune de vos expériences citées dans le **tableau précédent**, cochez les activités réalisées :

Activités	Expériences (<i>nombre non limité</i>)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	...
Encadrement de l'école de tir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement des séances d'entraînement : projet de perfectionnement à 10, 25 et 50 m ou Plateau (public jeunes et adultes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement des stages d'entraînement du PPF (comité départemental ou ligue)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement et suivi en compétition des tireurs (niveau régional minimum)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement des séances de préparation au dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau marron	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau marron (en autonomie ou sous la conduite d'un encadrant diplômé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la vie associative du club	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Implication dans la vie associative du comité départemental ou de la ligue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 1^{er} DEGRÉ

Partie 2 : étude des compétences acquises par l'expérience



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Expériences en lien avec le Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré

Cette partie permet de décrire vos activités, représentées sous forme de fiches à renseigner, de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- maîtriser l'activité et l'enseignement du Tir sportif,
- se situer en tant qu'entraîneur au sein de sa structure et au sein du PPF.

Vous devez choisir pour chaque fiche une activité que vous décrirez dans le détail en précisant notamment :

- le contexte de votre activité (lieu, type de public, etc.),
- le ou les objectifs poursuivis,
- votre niveau de responsabilité dans l'activité,
- les moyens et méthodes mis en œuvre,
- les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Vous devez détailler vos récits. Chaque fiche doit relater une expérience **vécue**. Elle ne peut en aucun cas être une fiche-type qui exprimerait une approche théorique de la compétence visée. Il s'agit de raconter ce que vous avez réellement fait dans cette activité, en utilisant le « je » dans la rédaction.

Ainsi, la commission VAE de la FFTir pourra avoir une vision précise de la manière dont vous avez réalisé ces expériences et pourra alors apprécier vos compétences.

Les activités exercées doivent être en lien avec les activités définies dans le règlement du BFE1.

Pour vous aider dans votre description, consultez le règlement du BFE1 sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation).

Récapitulatif des activités décrites dans les fiches d'expériences (nombre non limité)

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

6 -

7 -

8 -

9 -

10 -

... -

Fiche d'expérience n° ...

Nom et prénom :

Période d'exercice :

Volume horaire :

Structure d'exercice :

Fonctions exercées :

Public concerné :

Description et analyse détaillées de l'expérience :

Récapitulatif

Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :

Envoyez trois exemplaires à la FFTir.

Conservez un exemplaire pour vous.

Joignez avec la partie 1 un chèque de 100 euros libellé à l'ordre de la FFTir pour frais administratifs et étude de votre dossier.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et véritables,

- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré pour l'année civile en cours.

Fait le :

à :

Signature du demandeur

Ce dossier de demande de VAE est à envoyer ou à déposer à :

**CREPS de Bordeaux-Aquitaine
À l'attention de Stéphanie TIRODE
653, cours de la Libération
33 400 TALENCE**

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.

Modèle d'attestation de fonction bénévole

Cette attestation doit être signée par **deux responsables de l'association** dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Nom de naissance :

Qualité :

Certifie que Mme ou M. :

Né(e) le : à :

Demeurant à :

Commune :

Code postal :

est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Depuis le : (jour) (mois) (année)

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la date de délivrance de l'attestation) :

a été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Du : (jour) (mois) (année) au : (jour) (mois) (année)

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Nom et adresse de la structure dans laquelle s'est déroulé le bénévolat :

Commune :

Code postal :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du premier responsable :

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Cachet de l'association et signature du second responsable :

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Attention : vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (Code pénal, article 441-1).